



# VIDE-GRENIER

Dimanche 5 juillet 2026 — Arès (33740) Place Dartiguelongue

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le vide-greniers est organisé par le Rotary Club Nord Bassin dans un but caritatif. Les recettes des emplacements et de la buvette seront reversés aux associations Rêves (pour les enfants très malades) et Chiens Guide Aliénor du Bassin.

### 1 INSCRIPTION & EMLACEMENT

- L'inscription est obligatoire et doit être effectuée au préalable auprès des organisateurs.
- Chaque exposant se verra attribuer un emplacement numéroté d'une surface standard de **5 mètres linéaires**.
- Des emplacements supplémentaires peuvent être réservés dans la limite des disponibilités (supplément tarifaire).
- L'emplacement est strictement personnel et ne peut être sous-loué ou cédé.

### 2 NATURE DES ARTICLES

- La manifestation est réservée exclusivement aux **particuliers** souhaitant vendre des objets personnels d'occasion.
- Toute vente à caractère professionnel ou commercial est formellement interdite.
- Il est interdit de vendre des denrées alimentaires, des animaux vivants, des armes ou tout objet illicite.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout article jugé inapproprié.

### 3 HORAIRES & INSTALLATION

- **Installation des exposants** : à partir de 6h30.
- **Ouverture au public** : 9h00.
- **Fermeture** : 18h00.
- Les exposants doivent se présenter au stand d'accueil pour récupérer leur badge et leur numéro d'emplacement.
- Les véhicules devront être déplacés vers le parking avant l'ouverture au public.
- **Aucun départ anticipé n'est autorisé avant 18h00 sans accord préalable et écrit des organisateurs. Cette règle est imposée pour des raisons de sécurité du public circulant sur le site. Tout contrevenant pourra se voir refuser une participation aux prochaines éditions.**

### 4 RESPONSABILITÉS

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des objets exposés.
- Chaque exposant est responsable de ses effets personnels et de sa marchandise.
- Le Rotary Nord Bassin d'Arcachon ne peut être tenu responsable des incidents survenus entre exposants ou visiteurs.

- Il est recommandé à chaque exposant de souscrire une assurance personnelle.

---

## 5 PROPRIÉTÉ & COMPORTEMENT

- Chaque exposant est tenu de maintenir son emplacement propre et ordonné tout au long de la journée.
- En fin de manifestation, l'exposant doit laisser son emplacement parfaitement nettoyé.
- Le respect des autres exposants, des visiteurs et des bénévoles est exigé.
- Tout comportement irrespectueux ou frauduleux entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement.

---

## 6 ANNULATION & REMBOURSEMENT

- En cas d'annulation de l'exposant, **aucun remboursement ne sera effectué**, quelle que soit la date de la demande.
- En cas d'annulation de la manifestation décidée par la mairie pour des raisons graves de météo, le Rotary Nord Bassin d'Arcachon **ne procédera à aucun remboursement**. Cette décision relevant d'une autorité extérieure et de circonstances de force majeure, la responsabilité financière de l'association ne saurait être engagée.
- Les exposants sont invités à prendre leurs dispositions en conséquence, notamment en souscrivant une assurance adaptée.

### Acceptation du règlement

En s'inscrivant à cet événement, l'exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter intégralement. Tout manquement à ces règles entraîne l'exclusion immédiate de la manifestation sans remboursement.

Date

Signature

---

**Rotary Club Nord Bassin d'Arcachon**

*Date 25 avenue Jean Sacchetti 33510 ANDERNOS LES BAINS – 06 62 67 32 44 »*